

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

	Date	Heure	Numéro	Département(s)
À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	31.08.2015			DFS
	Annule et remplace			

<b>Auteur(s):</b> Commission Santé	<b>Lié à:</b>
<b>Titre:</b> Amendement au projet de loi portant modification à la loi de santé (LS) (Toilettage législatif)	ad 15.005
<b>Contenu:</b>  <b>Art.14, al. 2</b>  Il est composé de membres représentant les régions et les forces politiques du canton, les communes, les milieux professionnels de la santé, les institutions de soins, les caisses-maladie et les <u>bénéficiaires</u> .	
<b>Motivation (facultatif):</b>	

